



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2194

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Dardilly

objet : Chemin du Moulin Carron - Création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2194**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Dardilly

objet : **Chemin du Moulin Carron - Création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La programmation 2011 des opérations dans le domaine des réseaux d'eaux pluviales s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées pour le plan de mandat 2009-2014.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine pour la gestion du cycle urbain de l'eau au titre de l'autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme.

Cette opération est issue de la liste de la programmation pluriannuelle approuvée par délibération n° 2010-1567 du conseil de Communauté du 28 juin 2010.

Ce projet vient en réponse aux problèmes de gestion des eaux pluviales rencontrées dans ce secteur (inondations, débordements).

La délibération d'individualisation partielle d'autorisation de programme relatif à ces travaux, présentée au conseil de Communauté du 9 mars 2009, prévoyait la construction d'un réseau de 550 mètres d'un diamètre de 350 millimètres pour un montant de 255 000 € HT. Compte tenu des difficultés rencontrées, les travaux effectués en 2009 ont permis de créer 400 mètres en raison de la découverte de rocher en sous-sol (d'où passage en conduite de 500 millimètres de diamètre en béton) et de suppression puis rétablissement d'un terre plein central pour le passage des bus, non demandé initialement par le Syndicat des transports pour le Rhône et l'agglomération (Sytral).

Cette deuxième et dernière tranche permettra donc de compléter le dispositif existant sur une longueur de 150 mètres de même diamètre.

Le matériau de canalisation prévu pour être utilisé est en béton.

Le coût global se décompose en deux parties :

- une partie travaux, chiffrée à 145 000 € HT,
- une partie regroupant les postes de dépenses connexes, estimées à 55 000 € HT, comprenant principalement les essais préalables à la réception des ouvrages pour la tranche n° 2, les récolements et les réfections définitives de chaussée de l'ensemble du projet.

Il est donc proposé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme en dépenses sur l'opération n° 1935 - Dardilly, chemin Moulin Carron pour un montant de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC portant le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 455 000 € HT, soit 544 180 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de 150 mètres de réseaux d'eaux pluviales de diamètre de 500 millimètres chemin du Moulin Carron à Dardilly.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 1935, individualisée le 9 mars 2009.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC pour l'année 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 455 000 € HT, soit 544 180 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.